Il faut qu'il y en ait pour plus. Je lâche la petite dame, toujours infatigable, et je me retourne.

L'horizon s'est encore élargi. L'œil porte à une incroyable distance, et les objets les plus lointains prennent un aspect singulier bizarre.

L'Exposition vous la domine d'une telle hauteur que tous les détails de construction, saillant aux yeux. C'est merveilleux, inouï, incroyable.

La grande pelouse semble une descente de vieux dessins. Devant quelques petits bâtiments — des constructeurs d'en-bas — sont des pains à cacheter que l'on a semé parmi les pelouses ? Un monsieur bien informé m'affirme que ce sont les tables de café. Je veux bien.

Tout autour de l'enceinte de l'Exposition, de longs tuyaux répandant dans l'air — oh ! pas celui où nous sommes ! ça vient pas jusque-là ! — des panaches de fumée. On croirait des tuyaux de pipe. Ce sont les hautes cheminées des machines à vapeur et de quelques fabriques construites autour de l'Exposition.

Là-bas, là-bas, le Mont-Valérien, les coteaux de Suresnes, la butte Montmartre, s'élèvent comme les bords d'un immense entonnoir. D'un bout à l'autre, aussi loin presque que porte la vue, la Seine se déroule comme un ruban d'argent moiré. Le spectacle est extraordinairement beau.

Mais, brr ! il fait frais là-haut ! bigrement frais même, surtout lorsqu'on veut d'ascender quelque chose comme huit cents marches, non sans quelque peu suer.

Si je redescendais? oui, décidément je redescends. J'ai admiré, je m'en vais. C'est ce qui arrive d'ordinaire.

Au moment où je me présente à l'escalier — pour descendre — j'entends la petite dame, vous savez? discuter vivement avec les employés qui prétendent l'empêcher de monter plus haut, par cette quasi échelle de Jacob qui se perd dans les nuages.

Infatigable, je le disais ! mais cette fois, moi je renonce.

Et lorsque je repose le pied sur le plancher des vaches, je pousse un soupir de satisfaction en regardant là haut, là-haut.

M. LE COQ.

DERNIÈRE HEURE

Banquet franco-américain

Paris, 18 mai. — Ce soir a eu lieu à l'Hôtel Continental, le banquet offert par les représentants des républiques américaines au gouvernement et au haut personnel de l'Exposition.

M. Mac Lane, ministre des Etats-Unis, président, entouré de MM. Tirard, Spuller, Rouvier, Thévenet, Constans, Freycinet, Krantz, Fallières, Yves Guyot, général Brugère.

Tous les membres du corps diplomatique étaient présents ou représentés, ainsi que de nombreuses notabilités politiques et les directeurs de l'Exposition.

Au dessert M. Mac Lane a porté un toast à la France auquel ont répondu MM. Tirard et Rouvier.

SOLDATS RUSSES ET FRANÇAIS

Banquet fraternel

Le mess de la caserne de la Pépinière était hier en fête.

Les officiers du 76e d'infanterie avaient invité le comte Mouraview, capitaine de la garde impériale russe, à une réception en témoignage de la sympathie des armées française et russe.

Le comte Mouraview était accompagné par le capitaine Ebener, officier d'ordonnance du général Boissier.

Au dessert, le musique du régiment a joué l'hymne national russe. Tous les assistants se sont levés et ont écouté avec respect ce chant majestueux. Puis les toasts ont suivi et la Marseillaise (« Vive la France ! Vive la Russie ! » ont été poussés à plusieurs reprises toujours plus nombreux.

QUATRE-VINGT-NEUF

17 MAI

Il ne reste plus à l'assemblée des électeurs du Tiers de la ville de Paris, qu'un seul député à élire. Les dix-neuf déjà nommés n'ont point tous une grande notoriété, ce sont pour la plupart d'honnêtes bourgeois estimés pour leurs vertus civiques, plus connus par leur caractère et leur honnêteté que par leurs talents et leurs lumières. Les plus en vue sont après Ba ily, des trois académiques : Camus, sénateur du département de France, conseiller de l'électeur de Trèves et du prince de Salm-Salm, traducteur de l'*Histoire des Animaux*, d'Aristote, et membre de l'Académie des sciences morales et belles-lettres ; Guillotin, savant médecin, dont la philanthropie égale la science, auteur d'une pétition des citoyens de Paris, dans laquelle il se montre ardent partisan des idées nouvelles ; Trelhard, avocat distingué, conseiller de la maison de Condé, avocat de la ferme et de la régie générale, inspecteur des douanes, possesseur d'une belle fortune, très-dévoué à la royauté, esprit modéré ; Tronchet, le plus fameux avocat consultant de l'époque, en possession d'une immense fortune et d'une grande célébrité, modéré comme Trelhard, ennemi des innovations trop hâtées et des motions révolutionnaires.

***

18 MAI

On continue dans l'Assemblée des communes la discussion des motions de Chapelier et de Rabaud-Strebesa prend la parole. Il déclare qu'en vertu des deux propositions on peut le satisfaire ; celle de Chapelier quoique ferme et formelle a le tort de précipiter les choses ; celle de Rabaud dissimule entièrement la conduite arrogante de la noblesse, elle donne aux communes une attitude suppliante indigne d'elles ; ces deux actes sont donc à écarter comme ne répondant pas au but que l'on s'est proposé.

Rapporant l'idée émise par Robespierre, Mirabeau demande de séparer le Clergé d'avec la Noblesse. La Noblesse, dit-il, est par nature arrogante, on ne transige point avec elle, on la brise ; elle se destructrait promptement son esclave. Le Clergé, tout au contraire, a fait preuve de beaucoup de condescendance à l'égard des communes en renonçant de se délibérer constitu-ment à de plus dans son sein de nombreux curés gagnés, depuis longtemps, à la cause populaire. Il y a donc tout à attendre de son côté; l'intérêt commande de lui envoyer une députation.

« Quant à la Noblesse, laissons-la, dit le tribun, continuer paisiblement sa marche usurpatrice, autant qu'orgueilleuse. Plus elle aura fait de chemin, plus elle se mettra en état de frapper les Communes qui n'en veulent point avoir, qui n'en auront jamais, seront encouragées aux principes, rêves de leur force, et par elles mêmes de leur extinction. »

Plus la concorde, l'ensemble, l'harmonie s'établiront parmi nous, plus l'esprit public se fortifiera et de lui seul se composeront notre trésor, notre puissance, nos glorieux et durables [illegible]

***

[illegible] très politique, très éloquent, prononce deux fois trois heures de suite, mais [illegible] ne réussit point à convaincre la [illegible] La situation de Mirabeau dans l'Assemblée des Communes est dès plus fausses : ses ennemis sont nombreux ; la plupart des députés sont jaloux de dédiances à son égard.

A plusieurs reprises on lui a témoigné le peu de considération que l'on avait pour sa personne. Dumont raconte que lorsqu'on fit l'appel des députés, le 6 mai, les noms de Mounier, de Chapelier, de Rabaud, furent acclamés, tandis que celui du tribun fut couvert de huées. Depuis, en dépit de ses vociférations, il a essayé de prouver la parole, mais un murmure général l'a empêché de se faire entendre.

Son *Journal des États Généraux* lui a aliéné les sympathies des modérés, qui n'ont pu lui pardonner ses critiques violentes de la conduite de Necker. Cet ostracisme dont il se sent frappé le fait cruellement souffrir; il en pleure de rage et s'irrigne que le dédain de ses collègues n'est que de la jalousie mal dissimulée. Il ne cherche point dans sa conduite passée, dans les désordres de sa vie privée qui ont eu un si scandaleux retentissement, l'explication de la méfiance des députés.

Mais si par moment il se laisse abattre, sa nature impétueuse reprend le dessus, elle ranime bientôt son ardeur, il sent sa force, il s'impose au Tiers, deviendra malgré tout le chef souverain des communes. Il dit à ses amis : « qu'il ferait bien voir aux députés qu'il fallait compter sur lui, qu'il avait des avances avec la nation et qu'il mettrait un poids dans la balance. »

La motion de Rabaud, modifiée, est adoptée à la presque unanimité des voix. Elle porte qu'il y a lieu de nommer des commissaires qui auront mission de conférer avec ceux de ordre de la noblesse, sur les moyens propres à amener la réunion de tous les députés et à vérifier leurs pouvoirs en commun.

Chronique régionale

LA PRÉFECTURE DU NORD

Tous les renseignements publiés par nos confrères de Paris et de Lille, sur le prochain mouvement préfectoral et la Préfecture du Nord, sont absolument inexacts.

VOTES DES SÉNATEURS

Voici de quelle façon se sont répartis les votes des sénateurs dans le scrutin sur le 1er paragraphe de l'article 23, qui contient tout le principe de la loi militaire et le paragraphe 2, ainsi conçu :

En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont renvoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique, dans les institutions nationales des sourds ou des jeunes aveugles, dépendant du ministère de l'intérieur et y remplissent effectivement un emploi de professeur, de maître répétiteur ou d'instituteur »

Ont voté *pour* : MM. Cirier, Clayes et Scrépel.

Ont voté *contre* : MM. Géry Legrand, Alfred Girard et Testelin.

M. Merlin n'a pas pris part au vote comme ayant été retenu à la commission d'instruction.

Le Sénat a adopté les deux premiers paragraphes de l'art. 23 du projet de loi sur le recrutement de l'armée par 176 voix contre 98.

Le renouvellement des Conseils généraux et d'arrondissement. — Il est probable que les électeurs seront convoqués pour le 4 août à l'effet de procéder au renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

—o—

Séance du vendredi 17 mai

(suite)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

(Lecture des rapports des Commissions)

Indemnité de logement accordée aux instituteurs n'habitant pas la Commune.

M. E. Tiers donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, lorsqu'à différentes reprises, le Conseil a été appelé à se prononcer sur les indemnités de logement à accorder aux instituteurs-adjoints, les délibérations n'ont pas spécifié, d'une façon précise, que la résidence à Roubaix était obligatoire.

« Vos commissions ont cependant cru pouvoir l'interpréter ainsi. En effet, lors que nous logeons les instituteurs, nous les logeons en ville, dans les propriétés communales. Si nous remplaçons le logement par une indemnité, il découle de soi que c'est également pour être employées en ville que nous donnons cette indemnité. La preuve en est qu'elle a été fixée à 300 francs, c'est-à dire au maximum accordé dans toute la région. Le Conseil entendait ainsi compenser la cherté de la vie à Roubaix.

« Nous basant sur ces motifs, nous croyons devoir vous demander, messieurs de décider que les instituteurs nouveaux, pour jouir de l'indemnité de logement, devront habiter la ville et que les instituteurs habitant actuellement hors Roubaix seront tenus, s'ils veulent continuer à toucher une indemnité de logement à y transférer leur domicile à partir du 1er janvier prochain. »

Une courte discussion s'élève entre MM. Debuchy, Louage, G. Leclercq, P. Watine, docteur Largilliere et Briet.

Ce dernier demande de faire exception pour les instituteurs qui, demeurant hors la ville, contingent au lait.

Les conclusions du rapport sont adoptées avec cette modification.

Les auditions musicales du jeudi

M. Delporte Bayart donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, notre collègue M. Tiers, dans la séance du 26 décembre dernier, a fait une proposition tendant à ce que les auditions musicales du jeudi soient données place de la Liberté. Au point de vue central, l'emplacement nous a paru bien choisi, mais nous y avons reconnu deux inconvénients. Le premier c'est la gêne apportée aux marchés qui ont lieu à cet endroit deux fois par semaine, par l'installation d'un kiosque, et le second provient du bruit occasionné par la circulation des tramways et voitures.

« Afin de rentrer le plus possible dans l'esprit de la proposition, nous nous sommes arrêtés, comme emplacement, au boulevard Gambetta où l'on pourrait, sans gêne aucune, installer sur le terre plein, en face le grand théâtre, le kiosque des fêtes. Les frais de pose de gaz, tranchées et conduites, provenant de cette installation sont évalués par M. le directeur de la voirie à 700 fr.

« Nous avons pris en outre cette somme, qui sera imputée sur les ressources ordinaires, de l'exercice courant. »

M. E. Tiers. — Le kiosque de la place Chevreul a été déplacé pour trois raisons, l'ouverture de l'Ecole, l'interruption de la circulation de la rue de la Gare, et l'exiguité de la place.

Si on a mis le kiosque boulevard Gambetta, c'est que ce point est le centre de Roubaix, et on a trop de tendance à déplacer ce centre.

Maintenant, si le but est de favoriser les cafetiers, je demande l'installation immédiate de seize kiosques. (Rires).

M. Thiers termine en disant que les frais d'installation du kiosque boulevard Gambetta ont d'ailleurs été faits et qu'un nouveau déplacement coûterait cher.

M. G. Leclercq répond que pas n'est besoin de déplacer ce kiosque. L'ancien kios que de la place Chevreul peut encore servir.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Questions diverses

Le Conseil homologue une délibération relative à l'accès, au parc de Barbieux, de quelques sentiers situés sur le territoire de Croix.

Il autorise M. le Maire à passer avec M. le président du Club hippique de Roubaix, un bail qui est la prérogation d'un bail ayant pris fin en décembre dernier.

Il vote l'aliénation d'une parcelle inutile, d'une contenance de 38 m. 61, rue de la Gare, à l'angle de la rue Blanchemaille, et décide d'inscrire, à cet effet, au budget des recettes, la somme de 25,983 francs à recouvrer de l'acquéreur, M. Victor Des patures.

Il vote la cession d'autres parcelles à la vole publique.

1° M. Richard Decroussaesen, chemin de la Makellerie, une parcelle de 28m229 évaluée à 11 francs le mètre (prix fixé par le jury tout récemment pour une parcelle contiguë) 311.19

2° M. Emile Orange, rue de Mons, 12me 58 à 5 fr., soit . 607.90

3° MM. Amédée Prouvost et Cie, rue de l'Ommelet, 66me à 15 francs 995.70

4° MM. Guillaume et Julien Lefebvre et A. Lemaire, rue Decrème, 34me 42 à 15 fr. 516.30

Total. 2.431.09

Il décide le prolongement des rues de Bavay, Lafontaine, Maiplaquet et Duguesclin, ainsi que le classement et la mise en état de viabilité de la rue de Babylone.

Il accepte les propositions des riverains des rues boulevard l'église Saint-Jean-Baptiste, s'engageant à ouvrir et à livrer ces rues à la circulation publique.

L'entretien des propriétés communales

M. Destombes donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, des 36 et 1re commissions ont confié à une sous commission prise dans ses membres les plus compétents, le soin d'étudier les cahiers des charges et la série de prix devant servir de base à une adjudication nouvelle commençant le 1er juillet 1889 et prenant fin le 31 décembre 1891.

« La sous commission, après s'être livrée à un examen minutieux de ces divers documents nous a soumis son travail que nous avons approuvé et que nous vous prions de vouloir bien approuver à votre tour. »

M. Louage. — Messieurs, chargé avec quelques-uns de mes collègues, de vérifier les bordereaux de prix et cahiers des charges pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux, j'ai été frappé des inexactitudes dans les appellations, dans les dénominations, dans les spécifications telles appellations appartiennent à autres contrées et ne sont pas connues chez nous ; telles évaluations sont faites sans tenir compte des différences de transport ou de remises faites au commerce ; telles applications sont faites aussi sans que le chef de service puisse s'en servir.

Pour ce qui concerne le genre de couvreur zingueur, la série de prix est insuffisante. Sur beaucoup de points, l'entrepreneur se trouve en perte. Est ce pour satisfaire cette de prix que nous trouvons dans le relevé de l'année 1888, plus de 1990 kilog. de soudure, employés pour l'entretien des toitures des bâtiments municipaux ?

Ces anomalies se rencontrant pour le zingueur, qui me dit qu'elles n'existent pas pour les autres corps de métier ?

Ce sont des abus, et pour y obvier, j'ai l'honneur de vous faire la proposition suivante :

Que l'administration fasse aider la commission des travaux, dans la révision des séries de prix, et cahiers des charges, par des gens de métier compétents et de bonne volonté.

Nous en trouverons; notre ville en compte beaucoup et nous ne nous pas en vain appel à leurs lumières.

Les architectes, les entrepreneurs, les particuliers s'en rapporteraient volontiers à ce travail consciencieusement fait.

Notre ville grandit à vue d'œil ; de nouveaux quartiers s'ouvrent, de jour, donnons à tous ceux qui s'intéressent à la construction, une base de calcul facile et sérieuse.

(*A suivre.*)

La Roubaisienne. — *Fête de gymnastique.* — Notre vaillante Société de gymnastique donnera le dimanche deux juin à quatre heures du soir, une brillante fête de gymnastique avec le bienveillant concours de la Grande Harmonie, dans l'Hippodrome du Parc de Barbieux.

Le Roubaisienne s'exécutera sous les ordres du sympathique et dévoué président, M. Achille Libouton, les mouvements obligatoires imposés au concours de Paris, les exercices aux barres parallèles et aux barres d'ensemble pour le même concours.

Voici, du reste, le programme des mieux composés, qui sera exécuté :

Première partie. — 1. Grande Harmonie ; 2. Mouvements d'ensemble du Concours de Paris ; 3. Exercices aux barres parallèles du Concours de Paris ; 4. Exercices sans commandement ; 5. Sauts (perches et trempin).

Deuxième partie. — 1. Grande Harmonie 2. Barres d'ensemble, exercice choisi pour le Concours de Paris ; 3. Echelles (pyramides) ; 4. Travail libre ; 5. Courses en section.

Nous ne doutons pas du succès de la fête et souhaitons que le temps se mette de partie pour aider à son succès.

Toutes nos félicitations au comité de la Roubaisienne qui a eu la bonne idée de choisir, comme emplacement, l'Hippodrome du parc de Barbieux.

Prix d'entrée : Tribune, 3 fr., premières 2 fr., secondes 1 fr.

On peut se procurer des billets chez M. Jubé Hertog, rue de la Gare, et chez Mlle Quint, Grande Place.

N. B. — Cette fête étant donnée dans le but de couvrir les frais du Concours de Paris, elle sera tout à fait indépendante de celle qui sera offerte ultérieurement aux membres honoraires de la Société.

CONFÉRENCE HORTICOLE A MOUVEAUX

Le jeudi 16 mai, M. Louis Demay, horticulteur maraîcher à Mouveaux et président du Cercle horticole de Roubaix, a fait aux instituteurs du canton une conférence sur la culture maraîchère, en présence de M. Merlet, inspecteur primaire.

Après avoir donné à l'Ecole de Mouveaux, lieu de réunion, quelques notions sur l'utilité et l'emploi des engrais et sur la comparaison entre les engrais naturels et les engrais chimiques, il a invité l'assemblée à se rendre dans son jardin.

Il a fait alors visiter aux cultures en donnant des conseils pratiques sur chacune d'elles et les moyens d'obtenir de bons résultats pour la culture des principaux légumes.

M. l'Inspecteur et les instituteurs se sont retirés satisfaits de leur visite et ont remercié M. Demay des bons avis qu'il a bien voulu leur donner, se promettant d'en tirer profit pour eux et pour leurs élèves.

Ménagerie Lorraine. — On nous prie d'annoncer que ce soir à huit heures et demie, M. et Mme Coquet, entreront dans la cage des lionnes de Miss Zélia et y diront des monologues.

Concert du Parc de Barbieux. — Voici le programme de la *Grande Harmonie* et de la *Lyre roubaisienne* qui sera joué sur le kiosque du Parc de Barbieux le dimanche 19 mai à 2 heures du soir et sur le kiosque du boulevard Gambetta, le jeudi 23 mai, de 8 h. 1/2 à 10 heures :

1re partie. — LA GRANDE HARMONIE

1° Marche militaire (Schubert).
2. Aubade printanière (Lycombe).
3. Ouverture d'Oberon (Weber).

2e partie. — LA LYRE R UBAISIENNE

1. Le Loup et l'Agneau, musique de A. Dard (Jasin).
2. L'Aurore au Tyrol (Monestier).

3e partie. — LA GRANDE HARMONIE

1. Finale de la 1re symphonie (V. Delannoy).
2. Prétillon, polka p. deux cornets (Deso mes).
3. Marche héroïque de Jeanne d'Arc (Dubois).

Ecole Nationale de Arts Indutriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège ; professeur, M. H. Béghin.

Cours de physique, lundi 20 mai, à 8 h. du soir.

Photographie. — Epreuves négatives.

Procédés à l'albumine au Collodion, au gélatino bromure d'argent.

Cours de chimie, jeudi 23 mai, à 8 h. du soir. Alcools (suite) Phénols.

La Chambre syndicale des ouvriers farbianteurs; plombiers et zingueurs de Roubaix, prie ses membres de vouloir bien assister à la réunion générale extraordinaire, qui aura lieu le Dimanche 19 mai, à sept heures très précises du soir, salle Wadin, rue Jeanne d'Arc, près de la Halle.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux et correspondance ; situation financière ; renouvellement du bureau ; délégation à l'exposition internationale de Paris ; questions très importantes.

Location de livres. — M. Valère Le jeune, 12, rue du Vieil Abreuvoir, informe le public qu'il vient de rajeunir de la bibliothèque, bien connue de Mme veuve Duburcq, même rue.

Tous les amateurs de lecture trouve ront dans les mêmes conditions que par le passé, les œuvres les plus choisies des meilleurs auteurs français et étrangers, ainsi que toutes les nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur apparition.

Cette importante collection outre qu'elle comprend une partie scientifique et historique très complète et tout spéciale ment composée des œuvres des *romanciers* les plus célèbres, ancien et modernes. Citons au hasard, outre les œuvres complètes, illustrées de magnifiques gravures, de Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Paul Féval, Ponson du Terrail, Paul de Kock, Gustave Aimard, Mapin, Emile Richebourg, Adolphe Belot, Jules Verne, Pierre Zacconne, Georges Ohnet, Emile Zola, Jules Claretie, Alfred de Musset, André Theuriet, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Théophile Gautier, etc., etc., etc.

NOUVEAUTÉS. — *Nantas*, par Emile Zola ; le *Roman Russe*, par Catulle Mendès ; le *Crime de la rue des Lillas* et l'*Homme à la Pipe*, par Alphonse de Launay.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 18 MAI

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :

Mai.	5.90 -I-
Juin.	5.925 -I-
Juillet.	5.95
Août.	5.95
Septembre.	5.975 -I-
Octobre.	5.975 -I-
Novembre.	5.975 -I-
Décembre	5.95
Janvier	5.95

Type n° 2 :

Mai.	5.70 -I-
Juin.	5.70 -I-
Juillet.	5.70 -I-
Août.	5.75 -I-
Septembre.	5.75
Octobre.	5.75
Novembre.	5.75
Décembre	5.75
Janvier	5.75

Ventes du jour contrat n° 1 :

Mai : 5.000 kilos à 5.90.
Juin : 5.000 kilos à 5.925 1/2.

Contrat n° 2

Juin : 10.000 kilos à 5.725.
Total : 20.000 kilos.
Tendance : Faible.

Anvers, 18 mai.

Cote de deux heures :

En disponible on a fait 40 balles Plata en suivi et 10 balles Cap.

Laine en suivi : avril, 164 -I.- ; mai, 164, juin, 164 -I.- ; juill., 164 -I.- ; août, 164, sept., ..., oct., ...

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril ....mai, 562 -I.- ; juin 567 1/2 ; juill. 567 1/2. août, 567 1/2 ; sept. ....-I-
Ventes, 5,000 kilos

Contrat G

Avril à déc. 597 1/2.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril, ...-I- ; mai 587 -I- ; juin 587 ; juil. 590 -I-, août 1 déc., 8 nov 592 1/2 déc. 592 1/2 ; janvier 587 1/2 fév 585

Ventes : 110,000 kilos.

Contrat M

Avril-mai 600, juin, 600 -I-.; juillet à déc, 600 -I-.
Ventes : 030.000 kilos.
Marché ferme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer Cordoba venant charger en laines pour Roubaix Tourcoing est arrivé le 14 mai à Montevideo, et a suivi ce jour pour Buenos-Ayres.

Le steamer Santa-Fé aliant à Montevideo et Buenos-Ayres charger en laines pour Dunkerque et le Havre, a suivi le 17 mai de Bordeaux avec 900 tonnes diverses marchandises.

Le steamer Siggen venu à Bordeaux de Dunkerque, se complète en marchandises diverses et descendra de ce port le 16 mai allant à la Plata pour charger des laines.

Le steamer Ortona est parti le 15 mai de Liverpool pour la Plata où il chargera le mois prochain en laines pour Dunkerque.

Le steamer anglais Gulf-of-Mexico venu de Dunkerque via Anvers où il a chargé, a touché, le 14 mai à Las-Palmas (C. V.) allant à Sydney (Australie).

Le steamer allemand Hohenstoufen est parti le 14 mai d'Adélaïde (Australie) pour Anvers avec laines.

Le steamer Riverina allant à Londres avec laines de Sydney (Australie) a suivi le 15 mai de Suez.

Le steamer Lavinia a touché le 15 mai à Hamburg venant du Cap-de-Bonne-Espérance avec laines, etc.

Le steamer Leibnitz est parti le 15 mai d'Anvers pour la Plata où il chargera le mois prochain en laines pour Dunkerque.

Le steamer anglais Gulf-of-Mexico venu de Dunkerque via Anvers où il a chargé, a touché, le 14 mai à Las-Palmas (C. V.) allant à Sydney (Australie).

Le steamer allemand Hohenstoufen est parti le 14 mai d'Adélaïde (Australie) pour Anvers avec laines.

Le steamer Riverina allant à Londres avec laines de Sydney (Australie) a suivi le 15 mai de Suez.

Le steamer Lavinia a touché le 15 mai à Hamburg venant du Cap-de-Bonne-Espérance avec laines, etc.

Le steamer Leibnitz est parti le 15 mai d'Anvers pour la Plata où il chargera le mois prochain en laines pour Dunkerque.

Le steamer Nurinberg est arrivé le 17 mai à Anvers venant de l'Australie avec laines.

Le steamer hollandais Leerdam allant à la Plata, charger en laines pour l'Europe, a suivi le 13 mai de Vigo.

Le steamer Calabria est parti le 17 mai de Bordeaux allant à la Plata charger en laines.

Analyses de la Bière Française.

(*Voir à la quatrième page.*

LE MAR est destiné à révolutionner le monde savant les cures merveilleuses que l'on obtient en prenant 20 gouttes de MAR par repas surpassent tout ce qui a été découvert en médecine depuis longtemps ; bientôt les pharmaciens ne vendront plus que du MAR. Pour le manque de sang, la faiblesse, les fatigues, la migraine, les maux de tête et les étourdissements, ce remède est devenu populaire.

Demandez en une bouteille à votre pharmacien. Le MAR ne se prenant que par gouttes est le moins cher des médicaments. — M. RIVIÈRE, pharmacien au Mans, l'envoie franco avec instructions, par la poste, contre un mandat de 5 fr.

508—2 •

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

*Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

UNE JEUNE FILLE VIOLÉE

Dans le courant de la semaine dernière une jeune fille de 16 à 17 ans, dont on ignore le nom, se rendant le soir à Mouscron, fut rejoindre à la hauteur de la chapelle de la Marlière par trois jeunes gens qui la suivirent. Après avoir traversé Mouscron la jeune fille s'engagea sur la route de Lille. Alors ils abordèrent par les trois jeunes gens qui la violèrent, après quoi ils rouèrent la malheureuse de coups et la laissèrent inanimée sur la route.

Elle fut recueillie le lendemain par un cultivateur qui l'emmena chez lui et lui fit donner des soins, et put repartir le lendemain.

La justice belge a ouvert une enquête sur cette affaire. Les trois jeunes gens habitent le territoire français.

La victime est croit-on originaire du Pas-de-Calais. On ne sait quelle direction elle a prise en partant de la ferme où elle fut recueillie.

Presque centenaire. — On nous avait signalé comme habitant au Hallot, une vénérable femme, qui, nous disait-on, frisait la centaine à quelques mois près.

La chose n'étant pas commune, nous avons pris des renseignements desquels il résulte : Qu'il existe en effet au Hallot près du Pont-central, une respectable femme du nom de Joséphine Fareau, veuve Rousseau de 99 ans révolus.

Elle est en effet né à Halluin le 17 sep tembre 1791

Mme Fareau n'est pas tout à fait centenaire. Espérons, en ce dernier cas, que elle porte allègrement ses quatre vingt dix-huit ans.

Elle a été en effet la souche d'une nombreuse famille, ayant eu 23 enfants, dont l'aîné, décédé, aurait aujourd'hui, 72 ans.

Salsie aux Halles. — M. Ansar, vérificateur de poids et mesures, a verbalisé, hier matin, aux Halles centrales, un veau mort né provenant de M. Catteau, de Neuville-en Ferrain.

Adjudication. — L'adjudication pour la fourniture des livres à distribuer en prix aux élèves des Ecoles communales en 1889 aura lieu le 4 juin.

Le montant de la fourniture est évalué à 9.000 francs.

L'homme vapeur et l'homme cheval feront ce jeudi, midi une course au boulevard Gambetta.

La distance à parcourir est de 48 kilo mètres environ en moins d'une heure.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Liste des ouvrages récemment offert en dons à la Bibliothèque communale :

1° Notice sur Jean Baptiste Wasles, membre de la société des Sciences de Lille et professeur au collège de la même ville, par M. L. Quarré-Reybourbon. — Don de l'auteur.

2° Annuaire statistique de la Ville de Paris VII° année 1888. — Don du Préfet de la Seine.

3° Tableaux synoptiques de géométrie plane, par M. V. Tilmant, directeur de l'Ecole supérieure de Lille. — Don de l'auteur.

4° Grands tableaux de grammaire, calcul, comptabilité, etc., en usage à l'Ecole primaire supérieure de Lille, par M. V. Tilmant, directeur. — Don de l'auteur.

5° Annuaire de la Société des Sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (Année 1889). — Don de la Société des Sciences, de Lille.

6° Les grands journaux de France, par MM. Jules Bisson et Félix Ribeyre, (premier volume 1889). — Don de M. Guilbert, publiciste, à Tourcoing.

7° Werther, par M. Goethe, traduction par M. Pierre Leroux, préface par M. Georges Sand, (t vol. 1845). — Don de M Guilbert, publiciste, à Tourcoing.

8° Idée par M. louis Delahaye. — Don de M. Henri Delahaye, rue de Bondy, 72, à Paris.

9° Le Japon artistique (Revue mensuelle) par M. Bing. — Continuation d'abonnement par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

10° Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1887. — Don de M. le Ministre du commerce.

11° Tableau décennal du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères 1877 1886. — Don de M. le Ministre du commerce.

12° Prix de vertu 1888, discours par M. Sully Prud'homme. — Don de l'Académie française.

13 Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels, pendant l'année 1885. — Don de M. le Ministre de l'intérieur.

14 Statistiques coloniales pour l'année 1887. — Don de M. le Ministre de la marine et des colonies.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL

Nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir donner un compte-rendu de cette séance. Il nous-elos, mais notre correspondant qui tient à renseigner fidèlement nos lecteurs a pu malgré tout assister à cette séance, et voici ce qu'il nous écrit :

J'avais été prévenu par un des familiers que le bous-elos serait demandé pour cette séance, je j'ai donc pas jugé à propos de me faire écondiure. Comme il fallait que je sois renseigné, voici de quelle manière je m'y suis pris.

Aussitôt que le signal eut rassemblé le troupeau, j'escaladai tout doucement... tout doucement et sans même le faire crier, les chaises qui conduisent à la salle des délibérations. Arrivé là, sachant que si je faisais le moindre bruit j'étais un homme mort, je me blottis dans l'encoignure de la porte et, m'appuyant du coude sur le chambranle, je cherchai un endroit où la porte disjointe permet de plonger l'œil dans la salle et de découvrir ce qui va s'y passer.

Huis-clos

J'étais à peine tranquillement installé dans mon observatoire que M. le Maire déclare la séance ouverte à huit quatre heures.

M. Simon Stien qui, depuis un moment déjà semble soupçonner le voisinage d'un dresseur se tient sur sa chaise à la manière de ces chiens de race anglaise dressés pour la chasse et qui, flairant le gibier, se tiennent en arrêt sans rien apercevoir.

Au moment où M. le maire prononce les paroles d'ouverture de séance, on voit la figure de M. Hien prendre l'aspect du plat que vous connaissez.

Il sb..... andonne sa chaise en bondissant avec colère et demandant que le conseil se prononce avant tout sur le huis-clos.

Il n'y avait à ce moment-là dans la salle que 22 conseillers municipaux.

M. Dhallain se lève et dit qu'à la dernière séance M. Béghin avait demandé le huis-clos pour la raison que la séance ne comportait pas de question budgétaire, mais que la session spécialement réservée à la discussion du budget il est juste et convenable que les contribuables puissent se rendre compte de la situation financière de la commune soit en assistant aux séances ou de leur permettre sa moins d'en prendre connaissance par les journaux.

Il blâme l'ancienne administration d'avoir été cause de bien des erreurs, pour ne pas dire plus; notamment en ce qui concerne le Crétinier, qui n'a pas la largeur voulue, qu'une partie des routes pavées l'ont été sans sable; que certaines constructeurs lorsqu'ils ont été à la ligne du chemin de fer de Roubaix à Hersesaux; M. Leurdan, faisant fonctions de maire, s'est mêlé à la préfecture pour donner des renseignements sur le tracé fut obligé de déclarer que M. Poitel ne lui communiquait rien des affaires admin stratives.

« J'aurai à ce moment bien voulu pouvoir « souffler dans l'oreille de M. Dhotin, dans les « dernières constructions faites pour le compte « de la commune, il y en a qui n'ont nullement « été exécutées dans les conditions du devis je le « prier de vouloir bien en demander la vérifica- « tion non pas par l'architecte municipal, mais « par d'autres personnes. »

M. Dhallain continue en s'adressant à M. Hien où ses sompères.

Vous vous plaignez d'être ridiculisés par la presse, il vous sied bien de vous poser en martyrs, vous, les collaborateurs du *Lilois* qui ne savez pas comprendre d'autrui, vous, les politique, mais qui l'avez insulté; vous, qui avez poussé la lâcheté jusqu'à insulter aussi la femme.

Prenez l'exemple plus haut, messieurs, Gambetta, pour qui j'ai été obligé par les journaux réactionnaires, a-t-il un instant cessé de vouloir la liberté de la presse?

Si aujourd'hui le conseiller municipal déclare publiques les séances des conseils municipaux, c'est que les législateurs en ont reconnu les bienfaits et que le contribuable sachant que les contribuables sachent ce que nous faisons de leurs deniers. N'est-il pas assez regrettable que parmi les membres du Conseil municipal, la majeure partie ne connaissent pas les moindres lotions des comptes administratifs ?

Où voit ceux qui voudraient diriger sans contrôle les affaires de notre commune.

M. Bégnin répond : Nous sommes aussi honnêtes que vous.

M. Dhallain lui envoie la réplique en disant que vous ait mold de faire pour pas avoir à craindre le public et la publication des comptes administratifs.

M. Dhotin dit qu'on n'a pas [illegible] jours été aussi prévenant à son égard. [illegible] qu'il est rentré dans la fonde[illegible] a la porte mais qu'il y est il espère bientôt y [illegible] et maintenant voici que les collègues de la majorité en sortent chassés par les électeurs et qu'ils ont à apprécier cette façon d'agir à leur égard.

M. le Maire mettant [illegible] à la discussion propose la vote par acclamation [illegible] Que ceux qui sont pour la séance publique lèvent leur main.

Nous arrivons à dire que MM. Desbonnets, Dhallain, Carnin, Castel.

Aussitôt Hien, se frotte les mains.

Nous sep rons [illegible]